



Fédération Française d'AéroModélisme

Agréée par le ministère en charge des sports et par le ministère en charge des transports
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
Reconnue d'utilité publique

DOCUMENT D'INFORMATIONS GENERALES

CHAMPIONNAT DE FRANCE AVION DE VOLTIGE INDOOR RC

- Pièces jointes :**
- 1 - Liste des sélectionnés.
 - 2 - Programme prévisionnel des épreuves.
 - 3 - Liste des officiels.
 - 4 - Fiche de réservation des repas.
 - 5 - Localisation de la salle.
 - 6 - Un lien pour les hôtels à proximité.

Le Championnat de France Avion de Voltige Indoor RC se déroulera du 30 Octobre au 1^{er} Novembre 2020 à Chaumont-en-Vexin (60).

L'organisation locale est assurée par les Aigles du Vauroux sous la responsabilité de David BOULENGER président du club.

Le directeur de Championnat est Guillaume MAERTE.

Le jury du Championnat est composé de :

- Frédéric THEUREL Président du jury
- Laurent GOSSET Membre du jury et représentant de la ligue
- Fabien PONCET (Membre du Jury pour les épreuves de la catégorie F3P International et Pilote)
- Nicolas DETRY (Membre du Jury pour les épreuves de la catégorie promotion et national et Pilote)
- Fabien BROCHETELLE (Membre du Jury pour les épreuves de la catégorie AFM et Pilote)

SÉLECTIONNÉS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Suite à la crise sanitaire du Covid19, la FFAM a fait le choix d'ouvrir les inscriptions aux Championnats de France 2020 à tous les licenciés ayant une licence « Compétition » (Championnat de France « Open »).

Le Groupe de Travail F3P privilégiera cependant la participation au Championnat de France F3P des pilotes ayant participé à des concours du calendrier fédéral sur la saison 2019 / 2020 ou 2020 / 2021.

Les pilotes n'ayant aucun concours à leur actif sur cette même période compléteront, en fonction de leur date d'inscription au Championnat de France, la liste des pilotes inscrits ayant au moins fait 1 concours, et ce à concurrence de 50 pilotes (Nombre maximum de participants aux épreuves).

Si cette limite de 50 pilotes inscrits étaient atteintes, la priorité de participation au Championnat de France sera gérée dans l'ordre suivant :

1. Pilotes ayant 3 concours ou plus
2. Pilotes ayant 2 concours
3. Pilotes ayant 1 concours
4. Pilotes n'ayant aucun concours

DROITS D'INSCRIPTION

Afin de permettre l'indemnisation des officiels convoqués par la FFAM, les droits d'inscription des concurrents sont fixés à :

108, rue Saint-Maur - 75011 PARIS - Tél : 01 43 55 82 03 - Fax : 01 43 55 79 93 - www.ffam.asso.fr

Adultes : 35 € pour une épreuve et 5 € par épreuve supplémentaire (Aéromusical)

Cadets et juniors : 10 € pour une épreuve et 3 € par épreuve supplémentaire (Aéromusical)

Pour les pilotes qui ne veulent s'inscrire qu'à l'aéromusical, l'inscription est de 35€ pour un adulte et 10€ pour un cadet junior.

L'inscription est réalisée en ligne via l'espace des licenciés et doit être effectuée avant le **18 octobre 2020 dernier délai**.

L'inscription en ligne ne sera considérée comme valide que si le montant du droit d'inscription est réglé soit par chèque soit par paiement en ligne par carte bancaire.

Cette inscription ne sera possible que pour les licenciés ayant :

- une licence active de type Compétition pour la saison en cours ;
- mis en ligne via l'espace des licenciés un certificat médical prouvant l'absence de contre indication à la pratique de l'aéromodélisme en compétition.

En cas de non-participation, le droit d'inscription ne sera remboursé qu'en cas de force majeure justifiée (par exemple maladie ou problème professionnel) et sous réserve que le concurrent en fasse la demande chaque fois que possible avant le Championnat de France et sinon au plus tard dans la semaine qui suit le Championnat de France et avant la publication des résultats officiels.

NOMBRE DE CONCURRENTS MINIMUM POUR L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE

Le déroulement effectif d'une épreuve implique qu'il y ait au moins cinq concurrents inscrits pour l'épreuve considérée.

Dans le cas contraire, l'épreuve sera soit annulée, soit considérée comme hors Championnat de France. Dans le cas où une épreuve ne justifie pas le besoin de moyens ou d'officiels supplémentaires, l'épreuve pourra être organisée hors Championnat de France. A contrario, si l'épreuve impose des officiels supplémentaires ou une organisation spécifique, l'épreuve sera annulée.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION D'UN TITRE DE CHAMPION DE FRANCE OU DE CHAMPION NATIONAL

Catégorie FAI "Championnats du Monde" : titre de Champion de France systématiquement décerné sous réserve que le minimum de 5 concurrents inscrits soit respecté (seuil correspondant au nombre minimum de concurrents inscrits requis pour qu'une épreuve puisse être organisée).

Dans le cas où il y a au moins 5 concurrents cadets / juniors inscrits, une épreuve junior spécifique est organisée avec attribution d'un titre de Champion de France junior. Les cadets / juniors ne seront alors pas pris en compte dans le classement général considérant qu'un même concurrent ne peut pas obtenir deux titres de Champion de France dans la même catégorie ; le classement général deviendra alors de facto un classement spécifique "Senior".

Autre catégorie FAI ou catégorie nationale : titre de Champion de France lorsqu'il y a au moins 15 concurrents inscrits et titre de Champion National lorsqu'il y a 5 à 14 concurrents inscrits.

Dans le cas où il y a au moins 10 cadets / juniors inscrits, une épreuve junior spécifique sera organisée avec attribution d'un titre de Champion de France junior.

Dans le cas où une épreuve junior spécifique ne peut pas être organisée, les cadets et juniors concourent avec les seniors. Dans ce cas, un classement junior spécifique est établi avec attribution d'un titre de Champion National junior lorsqu'il y a au moins 5 concurrents cadets / juniors inscrits ; toutefois, les cadets / juniors continueront à être pris en compte dans le classement général afin de leur permettre de concourir pour un éventuel titre de Champion de France en plus du titre de Champion National junior.

<i>Vol radiocommandé</i>	Catégorie FAI "championnat du monde"	Autre catégorie FAI et catégorie nationale
	Moins de 5 concurrents	<i>Epreuve non organisée</i>
Entre 5 et 14 concurrents	Titre de champion de France	Titre de champion national
15 concurrents et plus		Titre de champion de France
Cadet - Junior		
Entre 5 et 9 cadets / juniors	Titre de champion de France junior (<i>épreuve spécifique junior</i>)	Titre de champion national junior (<i>classement spécifique dans le cadre de l'épreuve générale</i>)
10 cadets / juniors et plus		Titre de champion de France junior (<i>épreuve spécifique junior</i>)

DÉROULEMENT DES VOLS

Le programme prévisionnel des épreuves est fourni en pièce jointe 2. Les horaires détaillés n'ont qu'une valeur indicative. Ils pourront être modifiés, si les circonstances l'exigent, par le directeur de Championnat en accord avec le jury.

L'ordre des tours de vol sera affiché préalablement au début de chaque tour de vol.

Pour toutes les épreuves, il sera accordé à chaque concurrent qui sera appelé en piste, un délai de trois minutes pour obtempérer (sauf mention différente dans le règlement de certaines catégories internationales FAI). Ce temps sera chronométré par le chef de piste à compter du moment où le concurrent aura été appelé en piste.

Les seules demandes d'aménagements d'horaires de vol qui seront examinées concernent les concurrents qui seraient amenés à officier (tâche d'officiel dûment répertoriée) dans une catégorie qu'ils ne pratiquent pas en même temps que le déroulement de l'épreuve à laquelle ils participent en tant que concurrent. Aucun autre aménagement des horaires de vol ne pourra être a priori envisagé, y compris pour les concurrents pratiquant plusieurs catégories. Les aménagements d'horaires de vol sont de la responsabilité du directeur de Championnat. La contestation éventuelle par un concurrent de la décision du directeur de Championnat devra être traitée par réclamation.

OFFICIELS

La liste des officiels sera affichée avant le début de la manifestation.

Il est fourni en pièce jointe 3, à titre indicatif, la liste des officiels pressentis.

Les officiels doivent être titulaires d'une licence FFAM en cours de validité.

AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Dans la mesure du possible, les résultats seront affichés à mesure du déroulement des épreuves.

Pour les Championnats donnant lieu à jugement (collège de juges) : Les juges n'auront pas accès aux feuilles de notation. Ils pourront toutefois les consulter à la fin des épreuves.

RÈGLEMENTS APPLICABLES ET RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Pour une catégorie internationale, le règlement applicable est le règlement FAI. Les règlements FAI officiels en langue anglaise, ainsi que leurs traductions en français, sont téléchargeables sur le site Internet de la FFAM. En cas de litige d'interprétation entre la version anglaise et la traduction en français, la version en langue anglaise sera prise comme référence.

Pour une catégorie nationale, le règlement applicable correspond au règlement téléchargeable sur le site Internet de la FFAM (version de référence approuvée par la FFAM).

Pour prendre part à la manifestation chaque concurrent doit s'engager par écrit (cf. bulletin d'engagement), à respecter la réglementation fédérale en vigueur, ainsi que les dispositions particulières faisant l'objet du présent document. En outre, il reconnaît implicitement l'autorité des officiels chargés d'assurer le contrôle sportif des épreuves.

Toute modification par rapport aux informations portées sur le bulletin d'inscription (en particulier non participation à une épreuve, changement de catégorie) devra être signalée par le concurrent concerné au directeur de Championnat et cela au plus tard une heure avant le début des épreuves de la catégorie concernée. Elle ne sera effective que lorsqu'elle aura reçu l'accord du jury. La non participation à une épreuve ne donnera a priori pas lieu à remboursement du droit d'inscription correspondant.

Le jury est le garant du respect des règlements et procédera aux contrôles qui lui semblent nécessaires dans ce domaine. En particulier, le jury pourra procéder, en liaison avec le directeur du Championnat, au contrôle de l'aptitude médicale à pratiquer l'aéromodélisme que tout compétiteur doit être en mesure de produire avec sa licence fédérale.

Le président du jury (de même que le directeur de Championnat ou le chef de piste) a pouvoir d'interdire de vol un concurrent mettant en danger la sécurité des personnes ou des biens.

Il a également pouvoir pour interdire de vol un concurrent qui utiliserait du matériel de radiocommande non conforme aux lois ou règlements en vigueur en France : absence de marquage CE sur le matériel radio ou fréquence radio non autorisée.

Le jury se prononcera sur toutes les questions relevant de discipline générale qui pourront lui être soumises par les officiels.

Le jury est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que soit assuré le déroulement des épreuves en toutes circonstances. Les mesures sont définies en coopération avec le directeur de Championnat.

RÉCLAMATIONS

Préalablement au dépôt d'une réclamation formelle, le concurrent présentera sa requête au directeur de la compétition qui l'instruira avec les officiels intéressés (sans faire appel au jury du Championnat) et apportera une réponse à cette requête. Si cette réponse ne satisfait pas le concurrent, ce dernier pourra alors déposer une réclamation formelle et dûment formalisée.

Toute réclamation doit être présentée par écrit accompagnée d'une caution de 30 euros.

Durant le Championnat, la réclamation doit être remise par le plaignant au directeur de Championnat.

Le jury, sous la conduite de son président, est chargé de traiter les réclamations posées durant le championnat. Chaque réclamation posée durant le Championnat sera traitée immédiatement après dépôt (et impérativement avant la fin du Championnat). Elle donnera lieu à une réponse écrite signée des membres du jury. Le traitement de la réclamation est considéré achevé après réponse écrite du jury au plaignant. Le montant de la caution est remboursé lorsque la réclamation a été jugée fondée et recevable par le jury du Championnat et que le plaignant a obtenu gain de cause.

A l'issue de la proclamation des résultats, une réclamation éventuelle est transmise directement à la FFAM par le plaignant avec le montant de caution. Le montant de la caution ne sera remboursé que si la réclamation est jugée fondée et recevable par la FFAM et que le plaignant a obtenu gain de cause.

Le délai limite de dépôt d'une réclamation est :

- a) Au plus tard une heure avant le début des épreuves de la catégorie concernée pour toute réclamation concernant la validité d'une inscription, la qualification d'un concurrent, le règlement applicable, la piste de vol, le contrôle des modèles, les juges ou autres officiels.
- b) Immédiatement après les faits la motivant pour toute réclamation concernant une décision des juges ou d'autres officiels, une application incorrecte du règlement, une erreur ou irrégularité commise pendant une épreuve par un concurrent.

c) Au plus tard dans les quinze jours après la proclamation des résultats pour toute réclamation ayant trait aux résultats ou en cas d'appel sur une réclamation formulée durant le Championnat (contestation de la décision du jury).

INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES OFFICIELS

Les officiels qui sont complètement pris en charge (transport, hébergement et repas) seront indemnisés par le club organisateur dans les conditions définies ci-après.

Remarque : afin d'alléger au maximum la charge financière du club organisateur, les officiels sont encouragés à recourir, autant que possible, au dispositif de don (avec réduction associée de l'impôt sur le revenu) plutôt que de demander le remboursement des frais correspondants.

Pour les autres officiels, leur prise en charge est, sauf cas particulier, limitée au repas de midi pris sur place pendant la durée du Championnat de France et à l'éventuel dîner amélioré.

Transport

Un officiel conjoint(e) ou concubin(e) d'un concurrent ne peut pas prétendre à une quelconque indemnisation de ses frais de transport.

En cas de déplacement par la route, le montant unitaire est fixé à 0,20 € du km. Le montant du remboursement sera déterminé en prenant en compte la distance aller et retour séparant le lieu de résidence du bénéficiaire du lieu de mission avec le parcours routier le plus rapide en temps (calculé en se basant sur le site www.viamichelin.com) majorée de 50 km.

Remarque : le barème de 0,20 € du km est équivalent à la réduction d'impôt dont peut bénéficier un bénévole au titre du dispositif de don.

Les frais de péage sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Le remboursement est limité à une personne par véhicule. Il sera par ailleurs demandé aux officiels de faire un effort maximum pour se regrouper, chaque fois que possible, dans un même véhicule en vue de minimiser le coût des frais de transport.

Hébergement

Il est prévu le remboursement sur la base d'une facture acquittée :

- Des nuits d'hôtel avec un plafond de 55 € par nuit (y compris petit-déjeuner) pour un officiel seul ou un couple d'officiels ;
- Ou des frais de camping (tente, caravane ou camping-car) de l'officiel.

L'indemnisation de la nuit précédant le début de la compétition sera a priori limitée aux seuls officiels pour lesquels la distance entre le lieu du Championnat et le lieu de résidence de l'officiel est supérieure à 300 km (calculée avec le parcours le plus court en temps et dont la présence est nécessaire dès 9 h le matin du premier jour de compétition du Championnat).

L'indemnisation de la nuit suivant la fin du Championnat n'est envisageable que lorsqu'il se termine après 17 heures et que la distance entre le lieu du Championnat et le lieu de résidence de l'officiel est supérieure à 300 km (calculée avec le parcours le plus court en temps).

Repas

Les repas de midi et l'éventuel dîner amélioré pris sur place pendant la durée du Championnat sont directement pris en charge par le club organisateur sans que l'officiel ait à régler quoi que ce soit (hors boissons éventuelles complémentaires).

Pour autant, les officiels ne sont pas dispensés de remplir la fiche de réservation des repas jointe au présent document afin de permettre au club organisateur d'évaluer au mieux le nombre de repas à prévoir.

Les autres éventuels repas imputables au championnat donneront lieu à un remboursement forfaitaire de 12 € sur la base d'une facture acquittée.

Transmission des justificatifs

Dans un souci de simplification et d'une meilleure réactivité, les justificatifs pourront être transmis au club organisateur sous forme dématérialisée (scan des documents) par courriel avec la note de frais au club organisateur.

Remarque : veiller au moment du scan et de l'enregistrement du fichier à choisir un format (pdf ou jpeg) et un taux de compression aboutissant à une taille du fichier (kilooctets) raisonnable.

Le trésorier du club organisateur pourra si nécessaire demander la fourniture de l'original d'un justificatif.

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE D'UNE PERSONNE PASSANT UN TEST DE JUGE

Les repas d'un juge agréé qui passe un test de juge national à l'occasion d'une épreuve de Championnat de France sont pris en charge par la FFAM (pas de prise en charge des autres frais de déplacement). Le club organisateur facturera directement ce repas à la FFAM.

Par contre, toute autre personne qui passe un test à l'occasion d'un Championnat de France ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais de déplacement sauf si elle officie en qualité dans un autre poste d'officiel.

POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT

Les participants qui désirent effectuer une réservation de chambre d'hôtel trouveront ci-joint une liste d'adresses.

Le camping (caravane ou camping-car) est possible sur le parking à coté de la salle.

PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS PAR LE CLUB ORGANISATEUR

La prise en charge des participants par le club organisateur ne pourra être effectuée que s'ils fournissent, au moyen des documents officiels adressés en temps voulu, tous les renseignements exigés. Le club organisateur décline toute responsabilité dans le cas où les recommandations ci-dessus ne seraient pas respectées.

L'accueil des participants sera assuré dès le **vendredi 30 octobre 2020 à partir de 14h** par les représentants du club organisateur.

La fiche de réservation des repas (cf. pièce jointe 4), accompagnée du règlement du montant correspondant devra être retournée au club organisateur avant le **16 octobre 2020** dernier délai.

INFORMATION SUR LA LUTTE ANTI-DOPAGE

Les concurrents qui prennent des médicaments régulièrement doivent pouvoir présenter un dossier de justification thérapeutique dans le cadre de la lutte anti-dopage.

- INFORMATIONS PARTICULIÈRES -

(à adapter en tant que de besoin pour chaque Championnat de France)

IMMATRICULATION DES MODÈLES (concerne tous les Championnats de France à l'exception du Championnat de vol libre d'intérieur et des Championnats de France de maquettes)

Chaque modèle doit porter au moins une fois et avec des lettres d'au moins 25 mm de hauteur :

- Pour une catégorie internationale, la référence FRA suivi du numéro de licence FAI (cas d'un compétiteur disposant d'une licence FAI) ou la référence FRA suivie du numéro de club et du numéro d'ordre au sein du club ou, à défaut de l'existence de numéros d'ordre au sein du club, la référence FRA suivie du numéro de licence FFAM (cas d'un compétiteur ne disposant pas d'une licence FAI) ;
- Pour une catégorie nationale, la référence FRA suivie du numéro de club et du numéro d'ordre au sein du club ou, à défaut de l'existence de numéros d'ordre au sein du club, la référence FRA suivie du numéro de licence FFAM.

CONTRÔLE DES MODÈLES

Un contrôle complet ou partiel des modèles pourra être envisagé. Ce contrôle pourra soit être systématique ou ne concerner que certains concurrents (contrôle aléatoire ou au vu des résultats obtenus). Les personnes éventuellement intéressées pour assister en observateur dans une catégorie donnée à un tel contrôle se manifesteront sur le site auprès du directeur de championnat.

ÉMETTEURS

L'usage des téléphones portables est strictement interdit sur le site de vol.

Les fréquences utilisées seront obligatoirement celles officiellement affectées sur le territoire français. L'utilisation d'une fréquence non autorisée est passible d'une disqualification du championnat pour le concurrent concerné et d'une procédure disciplinaire.

Un contrôle des fréquences pour les émetteurs non 2,4 GHz sera effectué avant le début des épreuves avec interdiction pour le concurrent de changer de fréquences durant le Championnat sans l'autorisation du directeur du Championnat. Tout contrevenant s'expose à être disqualifié.

S'il n'y a pas d'incompatibilité de fréquences entre les concurrents, il ne sera pas mis en place de régie radio.

Dans le cas contraire, une régie radio est mise en place et les émetteurs de télécommande et de télécommunication radio-électriques hors bande 2,4 GHz devront y être déposés chaque jour avant le début des épreuves. Tout contrevenant s'expose à être disqualifié.

En vue de faciliter l'identification des émetteurs déposés à la régie radio, une étiquette sera apposée sur chaque émetteur hors bande 2,4 GHz mentionnant d'une manière parfaitement lisible le nom, prénom du concurrent utilisateur ainsi que la fréquence d'émission en clair (exemple "72.410").

Les modalités applicables en matière de régie radio devront être communiquées aux concurrents avant le début des épreuves (réunion avant le début des épreuves ou document remis à l'arrivée).

Pièce Jointe 1 – Liste des Sélectionnés

Promotion – National A – National B – International

Suite à la crise sanitaire du Covid19, la FFAM a fait le choix d'ouvrir les inscriptions aux Championnats de France 2020 à tous les licenciés ayant une licence « Compétition » (Championnat de France « Open »).

Le Groupe de Travail F3P privilégiera cependant la participation au Championnat de France F3P des pilotes ayant participé à des concours du calendrier fédéral sur la saison 2019 / 2020 ou 2020 / 2021.

Les pilotes n'ayant aucun concours à leur actif sur cette même période compléteront, en fonction de leur date d'inscription au Championnat de France, la liste des pilotes inscrits ayant au moins fait 1 concours, et ce à concurrence de 50 pilotes (Nombre maximum de participants aux épreuves).

Si cette limite de 50 pilotes inscrits étaient atteintes, la priorité de participation au Championnat de France sera gérée dans l'ordre suivant :

1. Pilotes ayant 3 concours ou plus
2. Pilotes ayant 2 concours
3. Pilotes ayant 1 concours
4. Pilotes n'ayant aucun concours

Remarque importante pour la Promotion : le titre de « Champion de France Promotion » est réservé aux juniors et cadets. Les seniors inscrits en Promotion concourront en tant que pilotes non classés (NC)

Remarque importante pour l'AFM (Aéromusical) :

*Pour les pilotes faisant l'Aéromusical, merci d'envoyer vos musiques à
Michel BROCHETELLE avant le 16 octobre 2020
Adresse mail : michel.brochetelle@sfr.fr*

Mettre votre nom et prénom impérativement.

Si vous avez 2 musiques, préciser "Prelim1" ou "Prelim2"

Attention : pour ceux qui seront sélectionnés pour les fly-off,

2 musiques sont obligatoires sur l'ensemble des 3 vols (ajouter flyoff dans le nom du fichier)

Ex : MONTAGNE_Gilbert_Prelim1_prelim2.MP3 / MONTAGNE_Gilbert_Flyoff.MP3

Ou

Ex : RAY_Charles_Prelim1_Flyoff.MP3 / RAY_Charles_Prelim2.MP3

Pièce Jointe 2 - Programme prévisionnel des épreuves.

L'accueil des participants sera assuré dès le **vendredi 30 Octobre 2020 à partir de 14H00.**

Des temps d'entraînements dans la salle des Championnats seront planifiés : Un planning avec les créneaux de vols sera disponible à proximité du point pilote. Chaque pilote pourra s'inscrire sur le créneau souhaité. Une fois son vol effectué, le pilote pourra de nouveau s'inscrire sur le prochain créneau souhaité. Un pilote pourra effectuer autant de passages que le créneau alloué à l'entraînement le permet. Le temps de vol sera limité à chaque passage.

Temps de vol / passage : 4 minutes et 45 secondes

Responsable des entraînements : Fabien PONCET / Guillaume MAERTE

Le programme prévisionnel des épreuves, pour une participation jusqu'à 45 pilotes est le suivant : (Ces horaires ne sont qu'indicatifs et pourront être modifiés si les circonstances l'exigent, par le directeur des Championnats, en accord avec le Jury.)

Vendredi 30 octobre 2020 :

14h00 – 18h00 :	Entraînement et enregistrement des pilotes
17h30 – 18h00 :	Tirage au sort ordre de passage
18h00 – 19h00 :	Vols de calibrage et briefing pour les juges
19h00 – 21h00 :	Suite de l'entraînement

Samedi 31 octobre 2020 :

07h00 – 07h45	Entraînement (3 minutes / pilotes) et Enregistrement des pilotes (fin)
08h00 – 08h15	Briefing des pilotes
08h15 – 09h50	F3P-AP (Vol 1)
09h50 – 10h05	Pause pour les juges Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
10h05 – 10h40	Promotion (Vol 1)
10h40 – 11h15	National A (Vol 1)
11h15 – 11h30	Pause pour les juges Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
11h30 – 12h15	National B (Vol 1) Repas pour les pilotes Inter, Nationale A et Promotion
12h15 – 12h50	Promotion (Vol 2)
12h50 – 13h50	Pause Déjeuner (Juges et Nationale B)
13h50 – 14h25	National A (vol 2)
14h25 – 15h10	National B (Vol 2)
15h10 – 15h25	Pause pour les juges Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
15h25 – 17h00	F3P-AP (Vol 2)
17h00 – 17h45	Pause pour les juges + photos Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour la catégorie suivante
17h45 – 19h15	Vol en musique (Vol 1)
20H00	Repas dans la salle du banquet

Dimanche 1^{er} novembre 2020 :

07h30 – 09h05	F3P-AP (Vol 3)
09h05 – 09h50	National B (Vol 3)
09h50 – 10h05	Pause pour les juges Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
10h05 – 10h40	National A (Vol 3)
10h40 – 11h15	Promotion (Vol 3)
11h15 – 11h30	Pause pour les juges Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
11h30 – 11h45	Promotion (Fly-Off)
11h45 – 12h15	F3P-AF Final (Vol 1)
12h15 – 12h35	National A (Fly-Off)
12h35 – 13h35	Pause Déjeuner
13h35 – 15h05	Vol en musique (Vol 2)
15h05 – 15h20	Pause Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
15h20 – 15h50	F3P-AF Final (Vol 2)
15h50 – 16h15	National B (Fly-Off)
16h15 – 16h45	F3P-AF Final (Vol 3)
16h45 – 17h00	Pause Rangement des avions des vols précédents dans les vestiaires Sortie des avions des vestiaires pour des catégories suivantes
17h00 – 17h20	Vol en Musique (Fly-Off)
17h30 – 18h00	Proclamation des résultats

Remarque pour les Fly-off

Conformément au règlement « Voltige Avion Indoor N°318 », publié au 1^{er} Septembre 2019 :

Pour la catégorie Promotion, l'épreuve du Championnat de France ne concerne que les cadets et juniors.

Pour les catégories promotion et nationales, l'épreuve comprend 4 vols sur les programmes associés à ces catégories. Le 4^{ème} vol constituant un vol de fly-off. Les compétiteurs participant au fly-off représentent 20% des participants avec un minimum de cinq (5) participants.

Le classement avant fly-off s'obtient par l'addition des deux meilleurs scores des 3 vols rapportés à la normalisation (voir chapitre 1.11).

Le classement après fly-off s'établira par l'addition des trois meilleurs scores des 4 vols rapportés à la normalisation (voir chapitre 1.11)

Pour la catégorie internationale F3P, l'épreuve comprend 6 vols, 3 vols sur le programme F3P-AP et 3 vols de fly-off sur le programme F3P-AF. Les compétiteurs participant au fly-off représentent 20 % des participants avec un minimum de cinq (5).

Le classement après fly-off s'établira de la manière suivante :

Le total des deux meilleurs vols préliminaires F3P-AP, rapporté à la normalisation (voir chapitre 1.11), comptera pour un score. Avec les 3 vols de fly-off, cela donnera quatre scores parmi lesquels on retiendra la somme des trois meilleurs pour établir le classement final. En cas d'ex-æquo, le total de tous les scores (normalisés) déterminera le vainqueur.

Pour la catégorie F3P-AFM (épreuve Libre), L'épreuve comprend trois (3) vols. Le 3ème vol constituant un vol de fly-off. Les compétiteurs participant au fly-off représentent 20% des participants avec un minimum de cinq (5) participants.

Pour les participants au fly-off, l'utilisation de deux programmes de musiques différents est obligatoire. L'utilisation du second programme de musique peut se faire soit lors d'un vol préliminaire, soit lors du vol de fly-off, au choix du pilote

Le classement final s'établira sur le total des deux (2) meilleurs scores des trois (3) vols (préliminaires et Fly-Off) pour les participants du fly-off. Le classement des autres participants se fera par le meilleur de leurs deux (2) vols. En cas d'ex-æquo, le score du second vol est pris en compte. S'il y a égalité, les scores brutes seront pris en compte.

Pièce Jointe 3 - Liste des officiels.

Les officiels pressentis par le Groupe de Travail Catégoriel Voltige Avion Indoor sont :

Jury : Frédéric THEUREL (Président)
Laurent GOSSET
Fabien PONCET
Nicolas DETRY
Fabien BROCHETELLE

Directeur sportif : Guillaume MAERTE

Juges : Marc WEYENBERGH
Gino SALVATORE
Monique DOLZAN
Roland POIDEVIN
Patrick BOUARD

Chef de Piste : Jérôme CHIVOT
Sylvain MATHOT

Saisie des notes : Notautomatic / Marie-Hélène POIDEVIN / Laurence DIE (juge test)

Pièce Jointe 4 - Fiche de réservation des repas

A envoyer avant le :

16 octobre 2020

Nom	
Prénom	
Licence	
Mail	

Nombre de repas pilotes et accompagnants	Nb	Prix unitaire	Total (€)
Samedi 31 octobre – Midi		12.00 €	
Samedi 31 octobre – Soir		25.00 €	
Dimanche 1 ^{er} novembre – Midi		12.00 €	
TOTAL			

RAPPEL :

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de :

« Les Aigles du Vauroux »

À envoyer à l'adresse suivante :

M. David Boulenger
29 Résidence Bellevue
76220 Ferrières-En-Bray

Pièce Jointe 5 - Localisation de la salle.



Remarque importante :

Un parking intérieur à l'enceinte du complexe peut accueillir nos véhicules dès le vendredi, ainsi que le samedi sans contrainte. Pour le dimanche, notamment vis-à-vis du partage du complexe, nous vous informerons des consignes au plus tôt lorsque tout le monde sera là !

Pour le déchargement, l'accès à la salle sera orchestré sous forme d'un « dépose minute » et, afin d'être efficace dans cette étape importante, au plus près de la porte d'entrée. Vous pourrez joindre le responsable au **06 78 74 50 22** pour être au mieux renseigné et guidé si besoin est ! Les machines volantes, une fois dans la salle, pourront y restées en toutes sécurités, car celle-ci, sera gardée même la nuit du samedi au dimanche !

Adresse du complexe sportif :

Route d'Enencourt le sec
60240 Chaumont-en-Vexin
Coordonnées GPS : 49.273733, 1.892038
49°16'25.4"N 1°53'31.3"E

Pièce Jointe 6 – Lien pour les chambres d'hôtel à proximité.

Chambres d'Hôtes

Boubiers chambres d'hôtes communales Monsieur BERTHO 03 44 47 07 04 / 03 44 49 18 08 boubiers.fr à partir de 45 €

Chaumont-en-Vexin château du Jard Lili MOIN 1, Rue du Jard 06 60 65 30 00 info@chateaudujard.com chateaudujard.com à partir de 85 €

Chaumont-en-Vexin Le relais des hirondelles yao & Alain HANSE 3, passage Damiens 03 44 49 39 18 / 06 09 01 56 59 info@relaisdeshirondelles.com www.relaisdeshirondelles.com à partir de 115 €

Chaumont-en-Vexin La halte chaumontoise Sophie BALLAY 17, Rue de la République 07 61 52 09 96 www.la-halte-chaumontoise.fr à partir de 59 €

Delincourt chambres d'hôtes communales Mairie de Delincourt 61, rue de la Vallée 03 44 49 03 58 mairie.delincourt@wanadoo.fr www.vallee-du-reveillon.com à partir de 35 €

FAY-LES-ETANGS le château de Fay Florence de BUEIL 71, rue du château 03 44 49 06 52 / 06 71 15 13 70 florencedebueil@gmail.com www.chateaufay.fr à partir de 75 €

FAY-LES-ETANGS Le clos Philippe VERMEIRE 3, rue du chêne noir - Le Clos 03 44 49 92 38 / 06 32 08 24 69 philvermeire@gmail.com www.leclosdefay.com à partir de 65 €

LATTAINVILLE Les Manouvriers Brigitte CHATELAIN 6, côte du château 06 19 78 81 74 brigidault@orange.fr à partir de 50 €

LA VILLETERTRE l'edelweiss Erika TRIGALLEZ 9, rue de la Housse-magne 03 44 49 26 83 erikatrigallez@aol.co

MONNEVILLE Medianavilla Aline JUVENTY 1, rue de la bruyère 03 44 49 09 08 medianavilla@free.fr http://medianavilla.free.fr à partir de 50 €

SERANS Le clos de la Molière Jean MOREL 03 44 45 59 12 / 06 09 20 75 04 leclosdelamoliere@orange.fr www.leclosdelamoliere.fr à partir de 90 €

THIBIVILLERS le Puits d'angle Florence HEDOIN 2, Rue des Tilleuls 06 64 42 70 31 contact@lepuitsdangle.com www.lepuitsdangle.com à partir de 95 €

Trie-Château château de la Folie Geoffrey LELEU Route de la Folie 06 95 75 25 09 info@chateaudelafolie.com www.chateaudelafolie.com à partir de 120 €

Trie-la-Ville la Ferme des 4 Vents Madame PIHAN 14, rue des hirondelles 03 44 49 74 41 / 06 46 10 54 76 monique.pihan@orange.fr à partir de 60 €

Insolite

Trie-Château Village des templiers Ghislain de BOUTRAY Route de la Folie 06 58 90 19 64 levillagedestempliers@gmail.com www.levillagedestempliers.com à partir de 140 €

Gîtes & meublés

BOUBIERS Ferme des carrières Sophie LEVESQUE Ferme des Carrières 06 12 30 11 06 sophie.v.levesque@gmail.com www.fermedescarrieres.com

Boury-en-Vexin les grandes Vignes Isabelle DORE 20, Rue du Pressoir 02 32 27 02 06 / 06 23 57 26 84 isabelledore@sfr.fr

CHAMBORS gîte des groux Françoise GAY 7, rue des groux 03 44 47 90 67 / 06 99 26 29 78 gitegroux@yahoo.fr

DELINCOURT gîte communal Mairie de DELINCOURT 61, rue de la Vallée 03 44 49 03 58 mairie.delincourt@wanadoo.fr www.vallee-du-reveillon.com

DELINCOURT gîte du cornouiller Marie-Claude BOUCAUD 06 52 52 52 26 lecornouiller@gmail.com
www.gite-du-cornouiller.com

Hadancourt-le-Haut-Clocher gîte du haut clocher Pauline SCHLOESING 1, impasse des rosiers
contact@giteduhautclocher.com 06 86 93 67 85

Jaméricourt La Maison Jaune Rue du Clos de l'Abbaye maisonjaune-jamericourt@orange.fr
www.maisonjaune-jamericourt.com 06 09 65 54 58

LA HOUSOYE la Villa & le loft de la Houssoye Patrick et Emilie TANESIE 105 Rue de Gournay 03 44 79
08 74 / 06 75 02 88 05 contact.lahoussoye@gmail.com www.domainedelahoussoye.fr

La Corne-en-Vexin La Maison Avron Mairie de La Corne-en-Vexin 2, Rue de la Mairie mairiehardivillers-en-
vexin@orange.fr 03 44 84 47 28

Liancourt-saint-Pierre le Poirier Betz Natacha LAROCHE Epicerie fine sur place 21, rue de Chaumont 06 74
91 81 26 ln.laroche@wanadoo.fr

Montjavoult gîte de la colombe Laura & Pascal CATRY 03 64 60 60 10 www.gites-de-france.com

SERANS les Fleurs en liberté Laure HACHE Hameau de Petit-Serans 03 44 49 94 51 / 06 88 40 57 09
fleursenliberte@free.fr <http://fleursenliberte.free.fr>

THIBIVILLERS La cabane à chouette Isabelle HARROIS 16 rue des Taillis 06 13 52 05 63
christophe.harrois@wanadoo.fr www.lacabaneachouette.com

THIBIVILLERS Le clos des acacias Déborah HAMIER 19, rue des Crainnes 06 01 93 95 77
gite@leclosdesacacias.com www.leclosdesacacias.com

TOURLY gîte MiDo Monsieur PEYRAT 1, Rue du Moulin 06 30 50 41 61 dominiquepeyrat@gmail.com
www.gite-mido.net

Trie-Château chez robins M et Mme ROBINS 48, rue Nationale 06 58 68 58 76 chez.robins@orange.fr
www.chezrobins.com

Trie-château gîte des templiers Ghislain de BOUTRAY Ferme de la Folie - Route de la Folie 06 58 90 19 64
levillagedestempliers@gmail.com www.levillagedestempliers.com

Trie-la-Ville gîte de Gomerfontaine Claude VANSTEELANT Gomerfontaine 06 07 30 57 43
claudevansteelant@yahoo.fr

Camping

SENOTS camping le Moulin de la noué 337, rue de Fresnes 03 44 08 72 83 / 06 46 23 75 60
lemoulindelanoue@gmail.com camping-lemoulindelanoue.com à partir de 14 €. Machine à laver / Salle de
jeux

Hôtels

Chaumont-en-Vexin château de Bertichères Golf Country Club 03 44 49 00 81 infos@golf-de-
chaumont.com www.golf-de-chaumont.com à partir de 65 €

Chaumont-en-Vexin La grange Saint-Nicolas 17, rue de la République 03 44 49 99 96
grangestnicolas@cario.fr www.hotel-stnicolas.com à partir de 59 € / 65 €

Chaumont-en-Vexin le domaine de Rebetz 5 Chemin de Rebetz Tél. 03 44 49 15 54 golf@rebetz.com
www.rebetz.com à partir de 105 €

REILLY domaine de Saint-Germer 4, rue d'Enfer Tél. 03 65 97 00 97 contact@stgermer.reilly.fr
www.stgermer.reilly.fr à partir de 105 €